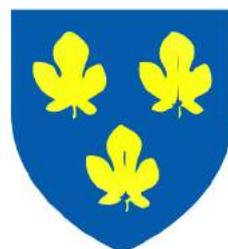


# #81



MAIRIE DE FIAC

CLARTÉ  
COMMUNICATION  
TRANSPARENCE

BULLETIN MUNICIPAL • COMMUNE DE FIAC • ÉTÉ 2020



ÉTÉ  
2020

# # 81

On ne refuse pas une main tendue ? Eh bien si !

Chèr.e.s Fiacois.e.s,

Ce vieil adage a été quelque peu écorné par le coronavirus. Plus d'embrassades, de serrages de mains ; ces gestes de reconnaissance interdits, il a fallu trouver des pis-aller tels que le sourire de connivence mais avec le masque, les regards ont pris le relais.

Cette crise a eu des effets positifs et d'autres négatifs.

Les conseils municipaux interdits au public sont diffusés en direct sur Internet via Facebook, ce qui a permis à un grand nombre de personnes n'ayant jamais assisté à un conseil municipal de le voir de l'intérieur.

Le télétravail et la visioconférence rentrent dans les mœurs.

À Fiac, les travaux pour installer deux orthophonistes dans l'ancien local de la piscine ne pourront reprendre qu'en juillet, les travaux de mise aux normes LED de l'éclairage public ainsi que la création de nouveaux points d'éclairage à Brazis, route du pont, allée du golf et vers la Pointe ne pourront débuter qu'en juin. La fibre, qui devait commencer à équiper Fiac en cette fin d'année, ne sera installée qu'à partir de 2021. La nouvelle dénomination des voies ainsi que la numérotation des maisons nécessaires à la mise en place de la fibre ont pris du retard.

Nous avons quand même pu avancer sur un certain nombre de dossiers.

L'achat de 2000 m<sup>2</sup> jouxtant le cimetière est en passe d'être finalisé. Cet achat permettra l'agrandissement du cimetière. Le nouveau site de la mairie « fiac.fr » a pu être mis en ligne et est en plein développement. La lettre d'information de la mairie est devenue régulière et de plus en plus diffusée. Le point de retrait au café de Fiac a permis de mettre en avant des producteurs locaux.

Le redémarrage de l'école, du CLAE, de la cantine a mobilisé la volonté de tous les acteurs et a permis de développer une belle synergie.

La continuité des services publics a été rendue possible grâce à un fort esprit solidaire du personnel communal.

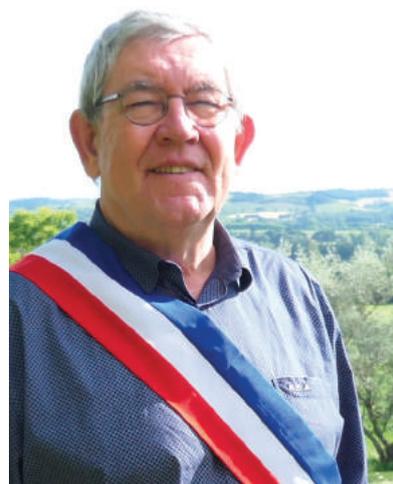
Merci à tous et toutes.

J'espère que nous pourrons bientôt nous serrer la main sans crainte et sans appréhension.

Je vous souhaite à tous et à toutes un excellent second semestre rempli d'espoir.

Très cordialement,

**Alain Berthon**



# SO MMAIRE

<b>Actualités</b>	3
<b>Finance-économie</b>	4
<b>Jeunesse</b>	5
L'école du Figuier	6
Le CLAE	7
Le conseil municipal des jeunes	8
<b>Communication</b>	9
<b>Tourisme-économie locale</b>	10
Les marchés	11
<b>Voirie-Travaux</b>	12
<b>Environnement</b>	14
<b>Culture-Associations</b>	15
<b>Pages pratiques</b>	24
<b>Adresses pratiques</b>	32

# VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

**Nous souhaitons recueillir votre avis sur plusieurs points qui nous posent question.**

**Pour nous répondre, utilisez le formulaire de contact sur le site [fiac.fr](http://fiac.fr), envoyez-nous un courriel à [mairie.de.fiac@orange.fr](mailto:mairie.de.fiac@orange.fr) ou appelez-nous au 05 63 58 05 26.**

## Vos courses à Fiac

Vous aimez vivre à Fiac, mais vous avez des difficultés dues à l'éloignement des commerces. L'idée est d'aller récupérer vos courses (hors surgelés) aux drives des supermarchés à Lavaur et de vous les livrer à Fiac au café, le jeudi soir.

Pour étudier la faisabilité de ce projet, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Si c'est votre cas, envoyez nous vos nom et prénom, votre adresse et le magasin où vous faites habituellement vos courses.

## Liaison de bus

Nous aimerions contacter le département afin que le bus 765 (Saint-Sulpice - Lavaur - Castres) fasse un arrêt à Fiac. Si vous êtes intéressé-e, merci de nous indiquer où vous souhaiteriez trouver cet arrêt.

## Borne recharge électrique

Nous étudions actuellement l'installation d'une borne de recharge pour voitures et/ou vélo électriques qui serait positionnée sans doute place du Four.

Pour dimensionner cette borne, nous avons besoin de savoir combien d'habitant-e-s sont intéressé-e-s et quels sont les modèles possédés par ceux-ci.

## ACTUALITÉS

### Éclairage public

Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont débuté sur la commune. De nouveaux points d'éclairage vont être installés et d'autres vont être remplacés pour une technologie plus récente, plus économe en énergie et plus respectueuse de l'environnement.

### Adressage

Nos conseillères Aurélie et Judith ont parcouru plus de 100 km à vélo (électrique !) pour apporter les dernières précisions au dossier de l'adressage. D'ici la fin de l'année, vous recevrez les nouveaux numéros correspondant à votre adresse.



### Nouveau site Internet [fiac.fr](http://fiac.fr)

Le nouveau site Internet est en ligne ! Sur [fiac.fr](http://fiac.fr), retrouvez l'histoire et les actualités de la commune, des associations, des informations pratiques, les compte-rendu de conseil municipal, un agenda avec tous les événements...

Alain BERTHON Président, Erwan BONTÉ, Francis DANIEL Vice-président, Angélique LOPEZ, Noël MEYSSONNIER, Jérôme SARRAN.



# COM ECO

## Définition du champ d'action

La commission étudie tous les dossiers relatifs aux finances, notamment :

- elle soumet au conseil municipal, pour approbation, le compte administratif de l'exercice budgétaire précédent ainsi que le compte de gestion ;
- elle analyse les projets de budgets et participe à la prospective financière (investissements futurs, politique de développement, etc.) ;
- elle étudie les questions financières et fiscales ;
- elle contrôle l'état des emprunts et des subventions.

Son rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal.

C'est une commission d'étude, qui émet de simple avis, qui peut formuler des propositions et des recommandations, mais ne dispose d'aucun pouvoir propre.

Le Conseil Municipal est seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

## Définition des projets

Il n'y a pas de projets spécifiques mais les réunions seront rythmées par les dates budgétaires, à savoir :

- établir le budget annuel qui doit être voté

le 15 avril de chaque année (exception 2020 prorogé au 31 juillet 2020) ;

- établir les comptes administratifs de n-1 votés avant le 30 juin de chaque année, et les valider avec les comptes de gestion établis par la Trésorerie avant le 1er juin ;
- éventuellement établir un budget complémentaire en cours d'année (au 1er novembre) qui tiendra compte des évolutions budgétaires.

Nous devons également publier les comptes administratifs et le budget principal sur le bulletin.

De plus, la commission suivra le versement des subventions et des aides de l'état, qui influenceront sur la vision des investissements futurs.

Nous veillerons à respecter un taux d'endettement correct afin d'avoir une gestion communale saine, ainsi qu'une politique d'imposition locale cohérente.

## Création des groupes de projets

Il n'y a pas de groupe de projets spécifiques, mais ils pourront être formés en fonction des besoins ultérieurs, sur des sujets particuliers et/ou transversaux.

## Fréquence des réunions

Un point trimestriel pourra être nécessaire, mais la commission se réunira à demande pour les projets d'investissement des autres commissions, afin d'en étudier la faisabilité financière.

Elle se réunira également pour chaque événement évoqué au point 2 ci-dessus.

# COMMISSION JEUNESSE

Si un projet vous intéresse vous pouvez contacter pour participer aux groupes de travail :

La commission école est devenue la commission jeunesse pour soutenir tous les acteurs de la commune agissant pour et avec les jeunes et les jeunes eux-mêmes.

Nous serons à l'écoute de tous, pour faire avancer les projets et répondre aux besoins, dans le respect des compétences de chacun.

Nous avons défini des projets à mettre en œuvre au niveau de la mairie.

1. Nous allons rapidement travailler avec le soutien de l'école et du CLAE à la mise en place d'un **conseil municipal jeunes** pour l'année scolaire 2020/2021. Les modalités de fonctionnement restent à définir (âge, proposition niveaux CM1, CM2, 6e, nombre... ?).

2. Nous souhaitons créer un **espace dédié à la jeunesse** en aménageant le Sol du Mit, la Place de l'école et la maison Maillé, en incluant le citystade.

3. Nous souhaitons créer un **espace dédié aux adolescents**.

- Judith, Agnès, Claudine pour le conseil municipal jeunes
- Judith, Angélique, Claudine pour l'aménagement du Sol du Mit
- Judith, Anthony, Claudine pour le projet Ados.



**Agnès BUC**



**Anthony PECH**



**Angélique LOPEZ**



**Catherine SUDRE**



**Alain BERTHON Président**



**Claudine FRASSIN Vice-Présidente**



**Judith AJCHENBAUM**

Les membres invités  
Nicolas Truant (directeur du CLAE),  
Marine Wozny (directrice de l'école),  
le personnel communal travaillant à l'école



# CENTRE DE LOISIRS

Toute l'année, l'association du Centre de loisirs de Fiac s'engage pour proposer à vos enfants des activités adaptées et ludiques sur leurs temps libres que ce soit sur les temps périscolaires ou durant les vacances scolaires. L'équipe est composée des animatrices Inès et Gwendoline, et du directeur Nicolas, qui a succédé fin février à Laurent pour impulser une nouvelle dynamique. Elle essaie de s'adapter et de rechercher des activités innovantes qui favorisent entre autres le vivre ensemble et la convivialité.

En cette fin d'année scolaire si particulière avec les contraintes dues à la crise sanitaire, l'association du centre de loisirs s'est engagée au côté de la mairie et de l'équipe enseignante pour mettre en place le dispositif d'État 2S2C (sport santé culture civisme). Grâce à ce dispositif, des activités complémentaires à l'école ont pu être proposées à certains enfants qui ne pouvaient pas être accueillis en classe à cause de la limitation imposée par le protocole sanitaire. Les enfants ont ainsi pu pratiquer des activités telles que la danse, les arts plastiques ou encore des sorties poney et golf...

Cet été, nous mettons l'accent sur la convivialité et le vivre ensemble, car après cette période d'isolement il nous apparaît essentiel de permettre aux enfants de se retrouver entre ami(e)s au centre de loisirs pour partager des

moments d'échanges et vivre des vacances pleines de surprises et surtout ensemble. Nous nous adaptons bien sûr au protocole sanitaire et ferons évoluer, le cas échéant, les activités au fil des modifications de celui-ci, pour garantir à vos enfants un accueil en toute sécurité.

Nous espérons voir vos enfants nombreux durant cet été. Pour rappel l'accueil de loisirs est ouvert tout le mois de juillet et du 17 au 30 août et accueille les enfants de 3 à 12 ans. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [direction.cdliac@gmail.com](mailto:direction.cdliac@gmail.com) ou au 07 68 15 21 03. En attendant, nous vous souhaitons à tous un très bel été !

L'équipe d'animation et les membres de l'association.

# CONSEIL

# DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes sera composé de 14 conseillers élus pour un mandat d'un an, sous la présidence du maire ou de son représentant légal.

Tu as entre 8 et 17 ans  
Tu souhaites participer  
à la vie de la commune :

- monter un festival ;
- créer des événements pour et avec les copains ;
- aider les autres ;
- améliorer le cadre de vie des habitants de la commune....

Contacte vite la mairie pour te présenter au Conseil Municipal des Jeunes !

La date limite d'appel à candidature est fixée au **15 septembre 2020**.

Les élections auront lieu mi-octobre à la mairie.

Tu ne veux pas te présenter aux élections du Conseil Municipal des jeunes mais tu souhaites voter, dans ce cas présente-toi le jour des élections à la mairie.

Les objectifs de ce Conseil Municipal des Jeunes

- Découvrir le rôle de l'institution démocratique
- Donner la parole aux enfants, les écouter et leur reconnaître une place dans la vie communale
- Apprendre la citoyenneté et la responsabilité

**SAVE  
THE  
DATE**

Une réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes :

**le samedi 5 septembre à 11h pour tous**  
**le lundi 7 septembre à 12 h pour les élèves de l'école primaire**

# Communication



Alain BERTHON Président



Judith AJCHENBAUM  
Vice-présidente

# COM COM

La communication est un vrai enjeu pour la municipalité, qu'elle soit en direction des Fiacois et Fiacois, ou au sein même du conseil et des employés.

Il a été décidé de constituer des groupes de travail thématiques.

## Identité graphique de la mairie

Nous souhaitons créer une identité graphique de la mairie, une charte graphique qui soit claire, lisible, cohérente et moderne. Nous profitons des compétences professionnelles de Stéphane Korte pour moderniser notre communication.

Dans la fonction publique, on utilise encore beaucoup de courrier papier.

Le projet sera présenté en conseil municipal pour approbation.

## Communication numérique

La communication numérique regroupe de nombreux aspects différents.

- Facebook et les réseaux sociaux, pour les publications mairie, les partages de publications des associations ou des administrations, les lives...

- Twitter

- Le site Internet : [fiac.fr](http://fiac.fr) qui remplace [fiac-brazis.com](http://fiac-brazis.com) créé bénévolement par Pascal Bréchet qui s'est proposé spontanément. Les associations pourront alimenter directement le site et la parution sera validée par la mairie. Le site n'est pas encore complet, il manque par exemple l'histoire de Fiac par l'association du

CLARTÉ  
COMMUNICATION  
TRANSPARENCE



Agnès BUC



Erwan BONTÉ



Aurélie AURAND



Claudine FRASSIN



Sébastien KAPPEL



Stéphane KORTE

## Les membres invités

Félix Morel (graphiste bénévole),  
Pascal Bréchet (webmaster bénévole)

Patrimoine et le groupe veillera à l'alimenter régulièrement.

- La newsletter, qui est à développer.

## Communication non numérique

Là encore, de nombreuses options s'offrent à nous, à nous de les développer et de les utiliser de la manière la plus efficace :

- affichage mairie ;
- affichage associations ;
- affichage Réunions publiques ;
- papier et panneaux lumineux...

## Bulletin municipal

La maquette sera faite par Félix amateur compétent (bénévole) et Stéphane graphiste professionnel. Ce bulletin représente un gros travail et est primordial pour la communication dans le village. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous contacter.

## Accueil des nouveaux arrivants

Nous souhaitons pouvoir repérer les nouveaux arrivants afin de pouvoir les accueillir au mieux, leur présenter les services de la commune et communiquer avec eux.



**Alain BERTHON** Président



**Brigitte TRUCHON** Vice-présidente

# COMMISSION TOURISME

La commission tourisme et économie locale a pour objectif de travailler sur l'attractivité et le dynamisme de la commune en recensant les pôles d'intérêts existants (en collaboration avec l'association du patrimoine de Fiac) et en créant ou développant de nouveaux projets pour les habitants et le tourisme.

La promotion de ce développement touristique respectera au mieux l'environnement naturel.

Afin de dynamiser notre commune, cinq groupes se répartiront la tâche.

### Circuits touristiques et visites guidées

Ce premier groupe travaillera sur la mise en valeur du patrimoine existant au sein de la commune en organisant des circuits sous forme de visites guidées ou de manière plus ludique, au travers de chasse aux trésors culturelle par exemple.

### Sentiers de randonnée

Ce groupe sera chargé de la création et valorisation de chemins de randonnée pédestre à partir de la commune et sur son territoire environnant. Plus de chemins accessibles pour sillonner notre belle campagne.

### Économie locale

Ce troisième groupe veillera à dynamiser l'économie locale en étudiant l'implantation de nouveaux commerces sur la commune

(boulangerie...) et en gérant l'organisation des marchés de producteurs locaux à Brazis et Fiac. Il mettra en place de nouvelles initiatives favorisant les échanges locaux (marchés gourmands cet été...).

### Événements

Créer l'évènement en proposant des initiatives festives et innovantes.

Appuyer les manifestations existantes (golf, moto-cross, Arbre Vert...).

Animer des projets destinés à divertir les Fiacois-es.

### Accueil touristique

Il s'agit ici de référencer et communiquer sur les accueils touristiques existants (gîtes ruraux, chambres d'hôtes...) et de travailler à l'implantation d'un espace d'accueil de camping-car permettant aux touristes de séjourner plus longtemps dans notre commune.



**Francis Daniel**



**Angélique LOPEZ**



**Erwan BONTÉ**



**Aurélie AURAND**



**Claudine FRASSIN**



**Judith AJCHENBAUM**

**Les membres invités :**  
Les membres de l'association Patrimoine Fiacois

# Tourisme Economie locale

# LES MARCHÉS

Nous souhaitons développer les marchés de producteurs locaux à Fiac. Après concertation avec les producteurs déjà en place et présents mardi dernier, nous allons organiser le marché de Fiac chaque jeudi à partir de 18 h 00.

## Pourquoi ?

Pour créer un petit pôle commercial le jeudi soir composé de producteurs locaux, du camion pizza et du Café de Fiac. Également un lieu de partage et d'échange. Nous contacterons en ce moment même de nouveaux producteurs pour agrandir le marché.

Vous pourrez commander vos produits sur cagette.com et les retirer lors du marché ou acheter vos produits directement sur place.

De son côté, le camion de Jean Christophe, présent tous les jeudis depuis 4 ans vous réglera de ses pizzas maison. Pour passer commande 06 61 17 86 53 ou directement sur place.

Enfin, après votre marché ou en attendant votre pizza, n'hésitez pas à venir discuter autour d'un verre au Café de Fiac. Vous serez toujours les bienvenus !



Nous poursuivrons notre action à Brazis tous les derniers dimanches de chaque mois où en plus de vous régaler de produits locaux, vous pourrez venir boire un petit café offert par la mairie dans la joie et la bonne humeur.

Nous souhaitons dynamiser notre commune, nous comptons sur vous pour y participer.

Ensemble, nous pouvons changer les choses !

# VOIRIE ET TRAVAUX

La commission tourisme et économie locale ont été fusionnées pour faciliter le fonctionnement. En effet, les deux commissions sont composées des mêmes membres et les sujets traités sont très souvent transverses, il a été décidé que les réunions de ces commissions seraient communes, hors sujet spécifique qui nécessiterait de faire l'objet de séance(s) dédiée(s).

## Définition du champ d'action

### Pour la partie travaux/voirie

Travaux qui ne relèvent pas de l'entretien courant, ce dernier étant assuré directement par les employés municipaux selon les directives du maire : définition des besoins, préparation si nécessaire de la consultation des entreprises, suivi des chantiers et des relations avec les prestataires.

Voirie communale, domaine public et réseau d'assainissement collectif : la commission a en charge la préparation à la gestion, l'exploitation et l'entretien selon un programme pluriannuel qui est à définir, soit en régie par les agents municipaux, soit par des prestataires. La voirie communale se compose essentiellement de chemins non revêtus, chemins d'exploitation (propriétés agricoles entre autres), de chemins de terre et de chemins abandonnés. Il reste également quelques routes goudronnées qui n'ont pas été transférées à la CCLPA. Sont à inclure dans la voirie communale les fossés et ouvrages (buses, parapets, murs de soutènement, ponts...) attenants.

Voirie transférée à la Communauté des communes Laurécois Pays d'Agout : il est important d'entretenir des relations suivies avec les services de la CCLPA qui a en charge l'entretien d'environ 35 km de chemins revêtus (autrement dit routes goudronnées), notamment au cours de la visite annuelle préparatoire à

la programmation, qui est contrainte par une enveloppe budgétaire définie au préalable.

### Pour la partie parc/matériel

Téléphonie, Internet : gestion des abonnements, proposition d'optimisation des équipements, notamment pour la mairie, l'école et pour l'usage des employés municipaux.

Contrats de maintenance : suivi des contrats nécessaires pour assurer un usage optimal des équipements communaux nécessitant un entretien ou une maintenance ne pouvant être assurés en régie.

Matériel : gestion et suivi de l'entretien de tout le matériel « amortissable » recensé, que l'on peut classer en 2 catégories :

- le « gros matériel » : il s'agit essentiellement du matériel roulant (tracteur + épareuse, bus, voiture, camion, tracteur tondeuse) ;
- le « petit matériel », constitué principalement de l'outillage électrique portatif, du matériel de la cantine (hottes par exemple) et de l'école (ascenseur), ainsi que de la salle des fêtes (climatisation, sonorisation, équipement de la cuisine...).

Parc immobilier : gestion, entretien et suivi des obligations réglementaires, notamment en termes de sécurité, de tous les biens dont la commune est propriétaire, à savoir les bâtiments à usage communal (mairie, atelier municipal...) ou à usage privé (locaux locatifs), les bâtiments mis à disposition des associations, la salle des fêtes, l'école, l'église...



**Alain BERTHON** Président



**Noël MEYSSONNIER**



**Jérôme SARRAN**



**Sébastien KAPPEL**



**Anthony PECH**

## Projets spécifiques

Compte tenu de l'ampleur qu'ils représentent, il a été décidé que certains projets qui sont légitimement du ressort de la commission travaux/voirie et/ou de la commission parc/matériel feront l'objet de commissions spécifiques, dont la constitution reste à définir :

- installation de la fibre sur la commune ;
- agrandissement et rénovation des cimetières.

## Inventaire et réflexions sur les projets

### Pour la partie travaux/voirie

Réaliser un inventaire, consolidé d'un point de vue juridique (avec bornage via l'appui d'un géomètre si nécessaire) de tous les chemins communaux et de tous les espaces du domaine public, y compris ceux pouvant être utilisés pour des usages privés.

Réfléchir au maintien dans le domaine public communal de chemins ou espaces publics utiles et à la cession à des particuliers de ceux considérés comme inutiles à la commune.

Définir un programme priorisé d'entretien à réaliser sur la durée du mandat.

Réaliser un inventaire des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif : Certaines habitations fonctionnent avec des fosses alors qu'elles devraient être raccordées.

Réaliser un inventaire des buses et ouvrages attenants à la voirie communale, afin d'inclure dans la programmation ceux qui ont une utilité et d'effacer ceux qui ne servent plus pour limiter le risque d'embâcles ou d'engravement. Poursuivre les réflexions déjà bien engagées sur les dispositifs de sécurité routière à déployer.

### Pour la partie parc/matériel

Réaliser un inventaire de tous les contrats de maintenance détenus par la municipalité et de tous ceux qui restent à signer.

Engager les réflexions sur le renouvellement du matériel, avec une recherche de mutualisation avec d'autres collectivités, en premier lieu la CCLPA, notamment afin de réaliser des économies d'échelle sur du matériel qui reste actuellement peu utilisé par les services municipaux en regard du temps passé au stockage. Une autre piste à envisager concerne l'utilisation du site interenchères.com, utilisable par les collectivités locales, qui constitue un support alternatif au site des ventes domaniales pour acquérir à moindre coût du matériel d'occasion de bonne qualité.

Compléter l'inventaire du parc immobilier et réfléchir, soit en commission propre, soit en commission spécifique au devenir et à l'aménagement ou la rénovation des bâtiments inoccupés (par exemple bâtiment de la catéchèse).

## Priorisation

Compte tenu de l'urgence ou de la faisabilité dans un temps très court, sont déclarés sujets prioritaires parmi les paragraphes précédents:

- la programmation des travaux de voirie à réaliser en 2020, ainsi que la poursuite du projet d'installation des dispositifs de sécurité routière qui a déjà débuté ;
- la téléphonie. Un bilan des abonnements actuellement détenus par la municipalité, puis un épurement des abonnements inutiles sera source non négligeable d'économies immédiates. Par ailleurs, des solutions techniques pour augmenter le débit internet de la mairie vont être étudiées rapidement (routeur 4G et borne wifi) ;
- les contrats de maintenance : sur la base de ceux existants et de leur utilité mise en regard de leur coût, il s'agit de définir ceux qu'il faudra renouveler, définir ceux qu'il faudra dénoncer, et définir les contrats manquants qu'il faudra conclure.

## Création de groupe de projets

Sous l'égide des commissions, des groupes de projet pourront être mis en place pour réfléchir sur des sujets bien définis. Ils pourront intégrer, outre des membres des commissions, sur la base du volontariat, des envies ou des compétences, des membres du conseil municipal et des autres commissions municipales, des employés communaux, des habitants de la commune et des « spécialistes » extra-communaux.



**Alain BERTHON** Président



**Angélique LOPEZ** Vice-présidente

# ENVIRONNEMENT

Un des gros projets de cette commission, transversal avec d'autres commissions, est l'aménagement l'espace du Sol du Mit.

## Gestion des déchets

Nous allons demander le dernier bilan qualité du tri des déchets de cette année car jusqu'au dernier bilan connu, la Commune n'est pas très « bonne élève » quant au tri.

Nous allons sensibiliser les enfants de l'école et les habitants quant à la nécessité de trier correctement ses ordures. Nous souhaitons également étudier la possibilité d'un ramassage des ordures chez l'habitant.

Enfin, nous envisageons la mise en place d'un compostage collectif.

## Les champs d'action

La Commission s'assurera que les actions entreprises par la commune sont conformes à la politique d'économie d'énergie et de développement durable. Elle participera à la transition énergétique, écologique et solidaire. Elle aménagera des espaces verts, des voies douces et des accès aux forêts communales. Elle aura en charge la gestion des déchets de la commune.

## Les projets

### Participer à la transition énergétique, écologique et solidaire

Il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics. Afin de participer à la biodiversité, nous souhaitons créer des ruchers. Nous étudierons la performance énergétique des bâtiments et logements municipaux.

### Aménagement des espaces verts, voies douces et forêts

Nous prévoyons d'aménager des espaces fleuris et implanter des arbres au sein de la commune. Avec la collaboration de vétérinaires, nous devons également gérer les chats et chiens errants.

## Création de jardins partagés

La création de jardins partagés nous tient particulièrement à cœur, cependant pour mettre en place ce projet, la création d'une association sera nécessaire. Nous recherchons donc des membres pouvant la créer afin que nous puissions les accompagner dans cette démarche et dans la mise en place des jardins partagés.



**Anthony PECH**



**Sébastien KAPPEL**



**Brigitte TRUCHON**



**Agnès BUC**



**Erwan BONTÉ**



**Aurélie AURAND**



**Claudine FRASSIN**



**Jérôme SARRAN**

Les membres invités :  
Jérôme Duris, Anthony Berthoumieu

# Culture Associations



**Alain BERTHON** Président



**Judith AJCHENBAUM**  
Vice-présidente

# COMMISSION CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Les champs d'action retenus pour cette commission sont :

- les subventions : remise à plat des dossiers de demande de subvention et précision des critères d'attribution ;
- le matériel mis à disposition ou alloué aux associations : achat possible par la mairie dans certains cas ;
- la publicité pour les associations : mettre tout en oeuvre pour que les associations puissent communiquer de manière satisfaisante grâce aux outils numériques utilisés par la mairie, aux impressions offertes... ;
- les manifestations culturelles internes à la commune et les artistes du village ;
- les manifestations extérieures (mise à disposition du bus pour covoiturage matches, spectacles, expositions, médiathèque et ses ateliers...).

Retrouvez dans les pages suivantes les communications des différentes associations de Fiac !



**Catherine SUDRE**



**Claudine FRASSIN**



**Brigitte TRUCHON**



**Agnès BUC**



**Aurélie AURAND**



**Angélique LOPEZ**



**Jérôme SARRAN**



**Stéphane KORTE**

# COMITÉ DES FÊTES

## Le comité des fêtes de Fiac a toujours besoin de vous !

Nous proposons chaque année plusieurs évènements qui permettent aux habitants de se retrouver autour d'un moment convivial et festif.

L'année est ainsi rythmée par trois évènements traditionnels :

Le repas d'automne réunit les gourmands de toutes les générations,

Le loto rassemble les amateurs de jeu, de suspens, ... et de jambon,

Les fêtes de l'été (1er week-end d'aout) transforment la place du village en piste de danse animée par différents orchestres, avec une ambiance variété-pop-rock le vendredi, musette-accordéon le samedi.

De manière exceptionnelle, l'année 2020 a commencé en musique à la salle des fêtes avec le spectacle de Jean-Renaud Fabriès sur les airs de Michel Berger « Quelques mots d'amour ».



Ces quelques rendez-vous nécessitent une préparation tout au long de l'année :

- recherche de sponsors à intégrer dans le programme ;
- distribution des fleurs pour financer le projet;
- organisations des évènements (choix des orchestres, des traiteurs...)

Tout cela ne serait pas possible sans une équipe mobilisée, volontaire et enthousiaste...  
...Mais une équipe qui a besoin de bras, de jambes, d'idées, de temps, bref, de vous.

Les fêtes de FIAC de 2020 ont longtemps été en suspens car nous n'étions pas sûrs, en équipe restreinte, de pouvoir assurer toute l'organisation en amont.

Entre temps, un virus est passé par là et a chamboulé les prévisions à court et moyen terme.

Nous tenons malgré tout à maintenir ce rendez-vous de l'été.

Voici le programme qui vous attend, sous réserve des dernières évolutions concernant les recommandations sanitaires :

**Samedi 1er Aout : Repas + orchestre  
Mounjetade et Variou au programme !**

**Dimanche 2 Aout: Cinéma de plein air  
Un déjà classique : Bienvenue chez les  
Ch'tis**



Gratuit, apportez simplement votre chaise sur la place du four, nous nous occupons du reste.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, faites-le nous savoir :

[comitedesfetesdefiacbrazis@gmail.com](mailto:comitedesfetesdefiacbrazis@gmail.com)

# CAFÉ DE FIAAC

L'association Le PIAF, qui gère le Café de Fiac, s'est donné comme objectif de faire revivre la structure existante du café en créant un lieu de lien social, de convivialité, d'échanges et de partage. L'accent est mis sur la diversité des propositions et l'ouverture aux autres associations de la commune de Fiac et des communes environnantes.

## Calendrier et horaires

Café - Bar - Restauration :

Jeudi : Bar 18 h - 23 h

Vendredi : Bar - Repas 18 h - 23 h

Dimanche : Café - Bar 9h30 - 12h30/13 h - dépôt de pain + viennoiseries

Café libre service : aux horaires d'ouverture du relais poste du mardi au samedi de 8h à 11h30

## Producteurs locaux

Stands de légumes, fromages, œufs, fruits de saison : le jeudi de 16h à 19h

Dépôt de produits d'épicerie locale non périssables en permanence

## Ateliers

Jeux de société pour enfants et adultes : le deuxième mercredi (après-midi) et le dernier jeudi (soirée) par mois

Accueil des activités du Secours Populaire : atelier informatique tous les samedis et mardis matin

Une bibliothèque offre un grand choix de livres à emporter, un coin lecture est aména-

gé, qui permet également un libre accès à une multitude de jeux.

## Animations

Conférences, spectacle de marionnettes, concerts...

## Aménagement de l'espace

Plusieurs personnes ont prêté des tableaux pour le local du café.

Une bénévole s'occupe des plantes d'intérieur ainsi que de la décoration florale à l'extérieur. Novembre et décembre : rétrospective de l'œuvre de Claude Vinsonneau, artiste qui vit et travaille à Montastruc (31), exposition présentant un grand nombre de ses sculptures en bois.

## Fonctionnement

Le bar est tenu par 2 personnes, selon un roulement en fonction de la disponibilité des bénévoles.

Le repas est préparé par un (ou plusieurs) bénévole(s), qui constitue(nt), si besoin, une équipe de « petites mains » pour les seconder. Le menu est constitué d'un plat principal et d'un dessert, de préférence confectionné avec des produits locaux et de saison. Son prix est fixé à 10 euros et inclut un verre de vin ou autre.

Un plat végétarien est proposé chaque semaine.

Plusieurs bénévoles assurent le service, le débarrassage et la vaisselle.

Selon le nombre de convives (entre 30 et 60 couverts), 5 à 7 bénévoles sont nécessaires.

# CONCOURS DES ÉPOUVANTAILS

**Le week-end du 19 et 20 septembre 2020 :  
œuvre collective avec les distanciations de  
circonstance**

À l'occasion de la Journée « Fiac aux couleurs de la Butte » organisée par l'association Le PIAF, nous invitons tous les Fiacois à participer au concours en créant et exposant leur sympathique épouvantail devant leur maison, sur la maison, sur le talus... visible de la rue. Le personnage doit mesurer entre 1 et 2 mètres et être stable.

Inscription gratuite mais obligatoire  
Bulletins à retirer à la mairie ou au café de Fiac et à retourner complétés par mail [cafe.fiac@gmail.com](mailto:cafe.fiac@gmail.com) ou papier avant le 5 septembre 2020.

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES SYMPATHIQUES ÉPOUVANTAILS AMIS DU PIAF

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les habitants de Fiac ainsi qu'aux enfants de l'école du Figuier

Article 2 : Les matériaux à utiliser sont libres

de choix (non dangereux et non coupants). Récup, recyclable, tissus, raphia, ficelle, végétaux etc.

Taille des épouvantails entre 1 mètre et 2 mètres environ. L'épouvantail doit être stable

Article 3 : Les épouvantails seront notés selon les critères suivants : Originalité - Imagination - Qualité esthétique - Choix et diversité des matériaux utilisés. Ils seront photographiés par le Jury avant délibération.

Article 4 : 4 catégories : 5/8 ans - 9/12 ans - 13/77 ans et plus - famille ou collectif (1 gagnant par catégorie)

Article 5 : Les concurrents acceptent que leur épouvantail soit photographié et renoncent à leur droit à l'image.

Article 6 : Les épouvantails seront exposés jusqu'à la fin du concours, visibles de la rue en voiture, sur le domaine privé.

Article 7 : Remise des prix en fin de concours

Article 8 : Les concurrents acceptent le présent règlement du fait même de leur inscription.

Article 9 : les épouvantails non inscrits avant la date butoir seront hors concours.

# SECOURS POPULAIRE

Depuis la création de son antenne, pour aider les habitants dans leurs apprentissages et leurs tracas informatiques, le secours populaire est intervenu également aux niveaux des familles et personnes isolées, dans divers domaines :

- de l'alimentaire en partenariat avec le comité de Graulhet ;
- de la culture avec une soirée au festival des lanternes à Gaillac ;
- des vacances lors d'un séjour organisé d'une semaine ;
- pour Noël avec la participation de 7 familles au Marché de Noël solidaire qui permet aux familles de faibles revenus de connaître l'effervescence des préparatifs de leur propre fête et réveillon.

D'autres aides sont également possibles pour assister à des spectacles comme ceux proposés par l'association ECLATS à Lavaur, des vacances individuelles en famille, en camps ou colonies de vacances pour les enfants et adolescents... Pour convenir d'une aide, vous pouvez prendre contact avec Patricia qui vous recevra sur RV. Tél : 07 68 77 46 87

Après les restrictions dues aux urgences sanitaires, les cours d'informatiques ont repris dans le local du Café de Fiac avec Chantal tous les mardis matin de 9h à 11 h30. Après une coupure estivale fin juin, les cours reprendront en 8 septembre à 9 h au café de Fiac.

## L'AFIAC

### De l'inédit !

En janvier 2020, l'artiste Marion Mounic est venue occuper la future bibliothèque de l'école du Figuier de Fiac. Après cette résidence remarquée, riche de sens et d'échange, les oeuvres produites à Fiac ont été présentées au point Poste/ Expo de L'AFIAC. L'exposition visible de février à avril sera remplacée dans le courant de l'année par des oeuvres prêtées par la FRAC Occitanie de Montpellier.

L'association Fiacoise d'Initiatives Artistiques Contemporaine a, par ailleurs, dû reporter son événement phare "des artistes chez l'habitant" à juin 2021. Cette édition aura donc lieu avec un an de décalage et comme prévu sur la commune de Damiatte. Intitulé « Color Block » cet événement reprendra la formule originale : 10 artistes, 10 familles, 10 œuvres in situ.

En attendant l'année prochaine, l'association sous l'égide de son nouveau président, Christophe Monroy vous prépare un moment inédit sur le second semestre de cette année exceptionnelle : 4 artistes résidants en Occitanie sont invités par Antoine Marchand, directeur artistique de l'association à investir l'espace public de 4 villages de la communauté de commune Lautrecois Pays d'Agout.

"Revenir au monde" sera l'occasion d'explorer, via le prisme de l'art contemporain, le regard que nous portons sur ces lieux publics d'échanges et de passages. Les artistes viendront découvrir une première fois les places de Fiac, Viterbe, Pratviel et Damiatte ( hameau de Beauzelle ) puis reviendront 1 mois plus tard pour une résidence de création de 15 jours.

## Revenir au monde



Cette action se poursuivra sur 2 mois ponctuée d'instantanés festifs et de moments de retrouvailles. L'événement toujours gratuit sera évidemment ouvert à tous. Une revanche pleine de panache face à la morosité ambiante que tous ensemble nous surmonterons, pour finalement revenir au monde !

Revenir au monde du 24 août 2020 au 25 Octobre 2020 sur les communes de Damiatte (Hameau de Beauzelle), Fiac, Pratviel et Viterbe.

Pour + d'infos : [www.afiacy.org](http://www.afiacy.org)

# MOTOCLUB FIACOIS

Pour souvenir, le Moto-Club Fiacois a organisé sa première course sur prairie en 2015 et répète cela chaque année.

C'est en 2017, qu'en plus de cette épreuve nous avons décidé d'organiser une course d'endurance qui a lieu, elle, tous les 2 ans.

Tout cela est bien sûr possible grâce à l'enthousiasme et à la motivation de nombreux bénévoles de la commune et alentours, sponsors, mais surtout grâce aux propriétaires des terres où sont organisées les courses. Nous remercions également les élus de la commune de Fiac qui nous accompagnent pour chaque évènement.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour ce week-end festif qui continuera à mobiliser les pilotes et les spectateurs tout en créant une belle dynamique pour la commune de Fiac !

Le Moto Club FIACOIS organisera à nouveau cette année une compétition de motos et quads. Il s'agira d'un week-end complet de courses sur prairie comptant pour le championnat Occitanie de la Fédération Française de Moto. Cet évènement rassemble chaque année près de 200 pilotes, jeunes et moins jeunes.

Les courses se dérouleront les samedis 3 et dimanche 4 octobre 2020.

La bonne humeur et le spectacle seront une fois de plus au rendez-vous.



# LES QUILTS DE COCAGNE

Comme pour toutes les associations, cette fin d'année « scolaire » a été difficile : plus possible de se réunir, d'échanger autrement que par le téléphone et le Net... mais nous avons réussi à nous motiver pour réaliser les 900 masques pour les Fiacois et Fiacois et aussi quelques ouvrages nouveaux qui étaient prévus au programme. Nous avons hâte de nous retrouver à la rentrée, avec beaucoup de nouveaux projets et, espérons-le, sans ce virus dont nous avons eu si peur au cours de ces derniers mois.

Le patchwork est pour nous une passion mais c'est surtout parce que nous le pratiquons au sein de ce groupe sympathique : 25 adhérentes dont 4 Fiacois actuellement (nous étions 10 adhérentes au départ).

Ce club a été créé en septembre 2009 et, depuis 11 ans, l'animatrice propose aux débutantes d'apprendre toutes les techniques du patchwork avec des méthodes simples mais efficaces et aux expertes de partager leur expérience.

Les patcheuses se réunissent dans la salle des fêtes, tous les lundis de 14 heures à 17 heures du 1er septembre au 30 juin, dans une ambiance sympathique et décontractée.

Si vous voulez nous voir « travailler », venez nous rendre une petite visite, nous serons toutes heureuses de vous faire partager notre passion.

En attendant la rentrée, si vous souhaitez des informations sur le fonctionnement du club, sur nos méthodes de « travail » ou sur le patchwork en général, n'hésitez pas à téléphoner ou à envoyer un mail à l'animatrice :

Françoise DANGIN  
05 63 75 89 47 ou 06 31 96 59 29  
fd1g1@orange.fr

# PATRIMOINE FIACOIS

**Des adolescents travaillant dans la nature !  
ça vous interroge...**

**Un espace boisé naturel à l'abandon ! ça  
vous branche...**

**Un parcours de santé à redécouvrir ! ça  
vous intéresse...**

**Participer au premier moment d'un projet  
œuvrant pour la préservation de la nature !  
ça vous motive...**

**Offrir un peu de vos forces et de vos com-  
pétences dans la convivialité !  
ça vous plaît bien...**

Vous avez des gants de jardinier, quelques outils de débroussaillage... et une belle énergie... Alors, l'accompagnement du CHANTIER JEUNESSE proposé par notre CCLPA est pour vous, avec nous !

Du lundi 13 juillet au vendredi 17, notre association et le conseil municipal de Fiac, accueilleront des jeunes prêts à découvrir l'espace de l'Arbre Vert à Fiac.

Plus nous serons nombreux et plus grandes seront les satisfactions de chacun à la fin de ces quelques jours.

INSCRIVEZ-VOUS pour une heure ou plus, pour 1 demi-journée ou plus...  
En téléphonant à la mairie : 05 63 58 05 26  
ou en m'appelant au : 07 81 90 30 61  
Ou en m'envoyant un courriel à : [causse.d@gmail.com](mailto:causse.d@gmail.com)

À bientôt.

Dominique Caussé - présidente de l'Association Patrimoine Fiacois

# SERVICES ADMINISTRATIFS

## Horaires des services

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte du mardi au samedi de 8h à 11h30 et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

## Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :

- 0.10 euro : format A4 recto
- à.30 euros : format A3 recto

## Tarifs du cimetière

Concessions : 23 euros le m<sup>2</sup>

Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

## Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il

faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

À partir du 8 juin, tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assureront des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : [france-services@cclpa.fr](mailto:france-services@cclpa.fr).

# CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

A Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la gendarmerie de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

## Papiers à fournir

Photo d'identité récente et conforme aux normes

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est

dématérialisé . Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ( si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans)

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011\*02  
Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

# AIDES À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

sources varie selon le lieu de résidence et la composition du foyer.

La Complémentaire santé peut couvrir tous les membres de votre foyer.

**La Complémentaire santé solidaire sans participation financière**

En dessous d'un certain plafond, vous n'avez rien à régler.

**La Complémentaire santé solidaire avec participation financière.**

Entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et ce plafond majoré de 35 %, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire santé solidaire avec participation.

**Combien vous coûtera la Complémentaire santé solidaire avec participation financière?**

Le montant mensuel dépend de l'âge de chaque personne du foyer. L'âge est pris en compte au 1er janvier de l'année d'attribution du droit, par l'assurance maladie, à la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

Votre situation a changé : passage au travail à temps partiel, chômage ou départ à la retraite... ou vous avez des difficultés à payer une mutuelle, vous pouvez peut-être prétendre à la complémentaire santé solidaire.

Il y a deux niveaux d'aides :

- la Complémentaire santé solidaire sans participation financière ;
- la Complémentaire santé solidaire avec participation financière.

## Vos droits

La Complémentaire santé solidaire vous donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Vos dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100% des tarifs de la Sécurité sociale.

Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos aides auditives...

Vous ne payez pas directement vos dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

## Les conditions d'accès

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, il faut remplir deux conditions.

- 1- Bénéficiaire de la prise en charge de vos frais de santé par l'Assurance maladie.
- 2- Avoir des ressources inférieures à un plafond.

Les ressources prises en compte sont celles des douze derniers mois. Le plafond de res-

## Montants mensuels et annuels

Assuré âgé de 29 ans et moins :  
8 euros - 96 euros

Assuré âgé de 30 à 49 ans :  
14 euros - 168 euros

Assuré âgé de 50 à 59 ans :  
21 euros - 253 euros

Assuré âgé de 60 à 69 ans :  
25 euros - 300 euros

Assuré âgé de 70 ans et plus :  
30 euros - 360 euros

## Pour les salariés

En tant que salarié, vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'adhésion au contrat collectif obligatoire, pendant la durée de votre droit à la Complémentaire santé solidaire.

Vous trouverez les plafonds de ressources pour ouvrir vos droits à la complémentaire santé solidaire ainsi que le dossier à compléter et les pièces à fournir sur CMU. Fr

Pour les personnes hébergées gratuitement, propriétaire ou ayant une allocation logement, n'oubliez pas d'ajouter chaque mois à vos ressources (hors allocations logement) le forfait logement qui varie avec le nombre de personnes de votre foyer.



## Les plafonds d'attribution

Conformément à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale, un arrêté fixe le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la Complémentaire santé solidaire. Toutes les ressources, imposables ou non imposables, perçues au cours des douze mois précédant la demande sont prises en compte, exceptées celles mentionnées à l'article R. 861-10 du code de la sécurité sociale. Pour l'octroi de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière et celui-ci majoré de 35 % (article L. 863-1 du code de la sécurité sociale). Le plafond d'attribution de l'AME est identique à celui de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles).

### Barème Complémentaire santé solidaire et AME au 1<sup>er</sup> avril 2020 (en euros)

#### Métropole

Nbre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 032	753	12 193	1 016
2	13 547	1 129	18 289	1 524
3	16 257	1 355	21 947	1 829
4	18 966	1 581	25 604	2 134
5	22 579	1 882	30 481	2 540
Par personne en +	+ 3 612,62	+ 301,08	+ 4 877,04	+ 406,42

#### DOM

Nbre de personnes	Plafond Complémentaire santé solidaire sans participation financière/AME		Plafond Complémentaire santé solidaire avec participation financière	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	10 052	838	13 570	1 131
2	15 078	1 257	20 356	1 696
3	18 094	1 508	24 427	2 036
4	21 109	1 759	28 498	2 375
5	25 130	2 094	33 926	2 827
Par personne en +	+ 4 020,85	+ 335,08	+ 5 428,15	+ 452,35

\*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

### Important : à propos des personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale. (cf. articles R. 861-5 et R. 861-7 du code de la sécurité sociale)

Nbre de personnes	Propriétaire - occupant à titre gratuit		Bénéficiaire d'une aide au logement	
	Montants mensuels		Montants mensuels	
	pour 2020	pour 2019	pour 2020	pour 2019
1 personne	12 % du RSA 1 personne, soit 67,17 euros (1) 67,77 euros (2)	12 % du RSA 1 personne, soit 66,11 euros (3) 67,17 euros (4)	12 % du RSA 1 personne, soit 67,17 euros (1) 67,77 euros (2)	12 % du RSA 1 personne, soit 66,11 euros (3) 67,17 euros (4)
2 personnes	14 % du RSA 2 personnes, soit 117,55 euros (1) 118,60 euros (2)	14 % du RSA 2 personnes, soit 115,70 euros (3) 117,55 euros (4)	16 % du RSA 2 personnes, soit 134,34 euros (1) 135,55 euros (2)	16 % du RSA 2 personnes, soit 132,22 euros (3) 134,34 euros (4)
3 personnes ou +	14 % du RSA 3 personnes, soit 141,05 euros (1) 142,32 euros (2)	14 % du RSA 3 personnes, soit 138,84 euros (3) 141,05 euros (4)	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 166,24 euros (1) 167,74 euros (2)	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 163,63 euros (3) 166,24 euros (4)

(1) : montant du forfait logement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020  
(2) : montant du forfait logement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020

(3) : montant du forfait logement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019  
(4) : montant du forfait logement du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019

[www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/plafonds.php](http://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/plafonds.php)

# DROIT AUX VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances est un dispositif social mis en place pour aider les personnes les plus modestes à partir en vacances.

La BSV est un programme d'aide permettant d'accéder à des tarifs solidaires tout au long de l'année et partout en France métropolitaine :

- des séjours de vacances d'une semaine maximum (8 jours / 7 nuits) dans des résidences de tourisme, hôtels, campings, mobile-homes, des villages de vacances, ou encore des gîtes ;
- des loisirs divers : colonies, stages sportifs, etc. ;
- des transports en train.

Ce programme est réservé aux publics suivants :

- familles aux ressources limitées ;
- demandeurs d'emploi remplissant les conditions de ressources ou bénéficiaires du RSA ;
- jeunes en situation de précarité ;
- personnes handicapées remplissant les conditions de ressources ;
- personnes âgées remplissant les conditions de ressources.

Enfin, pour bénéficier de la Bourse Solidarité Vacances, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) exige que vous ayez un niveau minimum d'autonomie pour être en mesure de :

- construire votre projet de vacances avec un soutien organisationnel léger ;

- vous engager jusqu'au bout dans la réalisation de votre séjour ;
- vous intégrer harmonieusement sur un site de vacances ?

Quelle que soit votre situation, celle-ci sera étudiée par un référent social, la BSV ne pouvant être obtenue « en direct ».

Vous devrez remplir les conditions de ressources suivantes :

- soit avoir un quotient familial CAF égal ou inférieur à 1 000 euros sur l'année N-1 (l'année qui précède l'année de votre demande) ;
- soit bénéficier de la complémentaire santé solidaire sur l'année en cours ;
- soit justifier d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur aux plafonds indiqués ci-dessous :

1	21 600 euros
1,5	27 000 euros
2	32 400 euros
2,5	37 800 euros
3	43 200 euros
3,5	48 600 euros
4	54 000 euros
4,5	59 400 euros
5	64 800 euros

Pour le Tarn, le référent social, partenaire de l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances) est le Secours Populaire Français, n'hésitez pas à le contacter pour vos vacances individuelles, les colonies de vacances de vos enfants, et les voyages organisés par l'association.

À noter :

Vous ne pourrez faire qu'une seule demande d'inscription au programme BSV par an, et trois séjours maximum comprenant :

- un séjour à la mer en vacances scolaires d'été ;
- deux séjours maximum en pension complète.

# ADMR

**VOUS AIDER, C'EST NOTRE METIER  
ADMR SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX**

**Mairie**

**81220 ST PAUL CAP DE JOUX**

**NOUS CONTACTER :**

**Email : [stpaulcapdejoux@admrtarn.fr](mailto:stpaulcapdejoux@admrtarn.fr)**

**05 63 75 39 57**

**pour tous les besoins.**

Nous accompagnons et aidons au quotidien de nombreuses personnes de tout âge et dans des situations très différentes.

### **Services proposés par cette association**

- Garde d'enfants à domicile
- Ménage - Repassage
- Services pour personnes en situation de handicap
- Services pour séniors
- Soutien aux familles

L'association ADMR SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX intervient sur les communes suivantes : Damiatte, Fiac, Magrin, Prades, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Teyssode, Viterbe.

Elle est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés.

# ASSAINISSE- MENT

## Ne confondons pas toilettes et poubelles

Nous récupérons actuellement dans notre station d'épuration :

- des masques ;
- des tampons ;
- des serviettes hygiéniques ;
- des gants ;
- des couches ;
- préservatifs ;
- lingettes.

Tous ces objets bouchent les canalisations, génèrent des pannes au niveau de la station d'épuration et les frais de réparations sont supportés par la collectivité.

**Mettez une poubelle à coté de vos toilettes !**

# RÈGLES DE BON VOISINAGE

En ce début de période estivale propice à l'occupation prolongée des espaces extérieurs, la municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

- Travaux de bricolage et de jardinage : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.
- Brûlage des déchets verts : le Règlement Sanitaire Départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.
- Aboiement abusif de chiens : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par

l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

- Animaux domestiques errants : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.
- Tapage nocturne : un tapage est le plus souvent considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Elle est constatable lorsque son auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont donc invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités de fin de soirée ou nocturnes.

# ANNUAIRE

## Travaux agricoles

GALZIN Raymond - TRAVAUX AGRICOLES - La Mouline - 05 63 41 32 13

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPAN-  
DAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

## Bâtiment

BURLET Stéphane - CHARPENTE - Le Bourg - 05 63 58 24 53

CARTIGNY Jean-Louis - MENUISERIE - EBENISTERIE - La Sauzière - 05 63 58  
56 44

CASTILLON Patrick MNFP - MENUISERIE - ALU - BOIS - PVC - En Gasquet - 05  
61 84 49 42 - 06 26 58 30 23

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSE-  
MENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - [augedidier@orange.fr](mailto:augedidier@orange.fr)

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin  
des Colverts - 06 11 59 76 95

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58  
11 16

LECORNET Dominique - Ô'Minéraux - PISCINISTE - 3, rue du colombier - 06 36  
63 53 54

PIERRE ET BOIS TRADITION - CHARPENTE - MENUISERIE - MAÇONNERIE - Brazis - 05 63 70 61 77

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 - 09 73 01 63 65  
xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE - RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

## Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage - 05 63 42 06 68

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette - 05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martyrs - 06 12 86 15 06

CHEZ KAREN - PATES FRAICHES - La Bouriatte - 06 60 34 46 12

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE PRODUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

LES 12 ETANGS - RESTAURANT - Brazis - 05 63 70 69 88

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 - site : <https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

## Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

## Hébergement

BASTIE Philippe - GITE - En Cassé - 06 06 91 71 10

BOYER Nelly - GITE - En Coulon - 05 63 41 31 94

CHALETS - Brazis - 05 63 70 50 68

CLARKE Roger - GITE - CHAMBRES D'HOTES - Les Pradailles - 05 63 70 52 07

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou - 06 88 57 12 44

## Professions libérales

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille, soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun - 05 63 42 18 49

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

MARTINEZ Liliane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - En Cazarel - 06 23 48 49 49

REGNIER Pierre - ESPACES VERTS PETIT BRICOLAGE - Le Bourg - 05 63 41 44 56

SOLTANE Céline - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous - 06 72 10 91 94

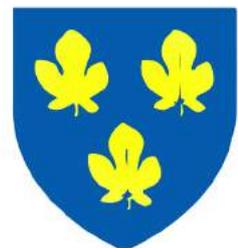
SORE Thérèse BEAURAIN Isabelle - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

## Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME - Brazis - 06 38 37 94 47 - [contact@sr.connect.fr](mailto:contact@sr.connect.fr)

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50





**MAIRIE DE FIAC**

**CLARTÉ  
COMMUNICATION  
TRANSPARENCE**

du lundi au vendredi  
de 8h - 16h sans interruption

**1 RUE DE L'ECOLE • 0563580526 • [mairie.de.fiac@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.fiac@wanadoo.fr)**